

COMMUNIQUÉ

L'AMAFI publie ses propositions pour une réforme des marchés financiers européens

L'AMAFI dévoile ses propositions de réformes des marchés financiers européens dans un rapport élaboré avec l'appui du *Centre for European Policy Studies (CEPS) intitulé « *Completing Capital Markets Union* ».**

Dans un contexte marqué par l'urgence de financer la relance économique après la crise du Covid-19, via notamment un recours accru aux marchés, et alors que le Brexit redessine le paysage financier européen, le rapport de l'AMAFI propose une stratégie audacieuse pour repenser les marchés de l'Union européenne. Objectifs : permettre aux marchés d'assumer pleinement leur rôle de financeur de l'économie et maintenir la souveraineté de l'Union en matière de financement.

L'enjeu est de répondre aux **4 grands défis de financement** auxquels doit faire face l'Union :

- Contribuer à la relance de l'économie européenne après la crise sanitaire.
- Lutter contre le changement climatique.
- Encourager le développement de champions européens, en particulier dans les secteurs du digital et de la transition énergétique.
- Adapter les structures sociales au vieillissement de la population.

Le rapport s'articule autour de **6 axes majeurs de réformes** :

- **Faciliter la mise en œuvre d'un véritable marché européen de la titrisation.** Il s'agit à travers les révisions des règlements STS et CRR de rendre le futur régime moins contraignant en matière d'exigences prudentielles afin de libérer une partie du bilan des banques pour leur permettre d'allouer davantage de ressources au financement de l'économie.
- **Améliorer la flexibilité du cadre réglementaire prudentiel.** Il s'agit de permettre aux acteurs financiers d'allouer davantage de ressources au financement de l'économie lorsque la crise n'est pas d'origine financière, comme celle du Covid-19.
- **Gérer le Brexit et d'éventuelles implications en cas de Brexit dur :**
 - Maintenir l'accès aux pools de liquidité internationaux. Le développement du rôle des marchés financiers dans le financement de l'économie européenne suppose de trouver le bon équilibre entre la recherche d'une certaine autonomie et l'ouverture aux flux internationaux.
 - Maintenir l'accès aux chambres de compensation britanniques en prolongeant l'équivalence temporaire au-delà du 31 janvier 2021.
 - Exempter les succursales pays-tiers/britanniques d'entreprises d'investissement de l'UE-27 des obligations de négociation européennes sur actions et dérivés afin de préserver leur compétitivité.



- **Créer un safe asset européen.** Étalon dans la valorisation des actifs, il jouerait aussi un rôle de stabilisateur, notamment en réduisant le lien entre le risque souverain de chaque État membre et son secteur bancaire. Il servirait de garantie et faciliterait les transactions transfrontalières et une meilleure répartition des risques.
- **Renforcer la convergence de supervision** afin de s'assurer que l'interprétation du cadre réglementaire est la même pour le superviseur et pour l'entité supervisée. Il s'agit à court terme pour l'ESMA de développer des outils et des formations pour les autorités nationales compétentes de l'UE-27 afin de faciliter la mise en œuvre homogène de la législation européenne. A moyen/long terme, sur la base de l'expérience acquise, la supervision directe de l'ESMA pourrait alors devenir une réalité dans certains domaines et en particulier s'agissant des chambres de compensation européennes.
- **Développer le rôle des fonds de pension.** Complémentaires des systèmes de retraite par répartition dans les États qui ont fait ce choix, ils permettraient de s'assurer de leurs performances en dépit du vieillissement des populations européennes, tout en garantissant l'acheminement du capital vers des projets à long terme et risqués nécessitant des investisseurs patients.

[Téléchargez le Rapport AMAFI](#)

*CEPS-ECMI a fourni les données et analyses sur lesquelles l'AMAFI s'est appuyée pour élaborer ses recommandations. CEPS-ECMI ne souscrit pas nécessairement aux propositions de réformes figurant dans ce rapport.

Contact presse :

Philippe Bouyoux, Directeur de la communication, 01 53 83 00 84 / 06 03 80 71 04

L'AMAFI, Association française des marchés financiers, est l'organisation professionnelle qui, aux niveaux national, européen et international, représente les acteurs des marchés financiers en France. Elle regroupe plus de 150 adhérents, entreprises d'investissement, banques, infrastructures de marché et de post-marché, cabinets d'avocats et de conseil, qui jouent un rôle crucial pour le financement de l'économie et l'allocation de l'épargne.

www.amafi.fr